

La laïcité apaisée. Résumé par JP Vautrin CAL de l'interview de l'historien Jean Baubérot par Anne Chemin parue dans le Monde du 15/10/16.

Jean Baubérot, ancien titulaire de la chaire Histoire et Sociologie de la laïcité à l'école pratique des hautes études vient de publier, avec le cercle des enseignants (tes) laïques, le petit manuel pour une laïcité apaisée à l'usage des profs, des élèves et de leurs parents (La Découverte). Le développement relativement récent de la religion musulmane en France et ses interférences avec le domaine public (le voile, le burkini, la viande halal, les repas de substitution...) ont suscité des interrogations sur la notion même de laïcité. On constate le conflit entre une laïcité stricte (Elisabeth Badinter, Manuel Valls, Florence Foresti...) et une laïcité plus souple d'application (Jean Louis Bianco Président de l'Observatoire de la laïcité ...). Le propos de Jean Baubérot consiste à revenir sur la loi de 1905 dite de séparation des Eglises et de l'Etat pour rappeler les conditions de son élaboration et les débats passionnés qui ont jalonné son parcours. Deux conceptions se sont en effet affrontées au début du 20^{ème} siècle, l'une radicale (voire anticléricale et antireligieuse), l'autre plus mesurée défendue entre autres par Aristide Briand. C'est cette dernière qui s'imposera et qui fera dire à Jean Jaurès « loi libérale, juste et sage ». Jean Baubérot en rappelle les trois piliers. Pilier 1, fin du caractère officiel de l'Eglise catholique (et autres cultes reconnus) et de leur financement. Pilier 2, liberté de conscience et de libre exercice d'un culte ou pas. Pilier 3, respect des règles de fonctionnement spécifique des cultes ce qui entraîne le rejet du contrôle des cultes et le refus d'un catholicisme républicain. Avec cet éclairage, Jean Baubérot souhaite pour aujourd'hui une laïcité apaisée apte selon lui à éviter une stigmatisation de la religion musulmane avec le risque d'entraîner une partie des musulmans français par dépit vers un islam extrémiste. En cela, il prend le contre pied de Manuel Valls en rejetant son approche trop autoritaire. Pour finir, Jean Baubérot considère que l'interdiction du voile (il parle du voile et non d'autres vêtements qui sont des atteintes à la femme comme la burqa) devrait conduire nécessairement à l'interdiction de la kippa, de la soutane...ce qui ne serait pas conforme à la loi de 1905. En conclusion, les citoyens français de religion musulmane doivent être traités comme les autres citoyens en dépit de la montée actuelle du djihadisme et de ses actes ignobles.